DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél : 03 27 26 45 39
Mail : mairie@ville-poixdunord.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13/12/2022

L'an deux mille vingt-deux le treize du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du huit décembre deux mille vingt-deux.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. Paul CANION, Mme Corinne BRUYER, M. Cédric GREVIN, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Fanny CHARLET.

Absent(e)s ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à M Jean-Pierre MAZINGUE, M. René LECUYER a donné procuration à M. Daniel RONCHIN, M. Jean-Marie CORNU a donné procuration à M. Paul CANION, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à M Julien LEPOLARD, Mme Marie COLINET a donné procuration à Mme Ludivine BUISSON.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

-Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués
-Présentation du répertoire du petit patrimoine de la commune (M. Michel Talma et M. Corentin Bodquin)
-Eclairage public nocturne : coupure, ou maintien total ou partiel (M. Julien Dubeaurepaire)
1) Tarifs communaux 2023
2) Budget Commune : Décision budgétaire modificative n° 8
3) Budget du Service des Eaux : admission en non-valeur
4) Clôture du Budget du Service des Eaux
5) Comptabilité M57 : Fongibilité asymétrique des crédits
6) Attribution du marché de travaux de rénovation de la Salle des Fêtes « Keighley Hall » se divisant en 4 lots :
*Lot 1 « maçonneries »
*Lot 2 « charpente bois »
*Lot 3 « couverture »
*Lot 4 « menuiseries extérieures »
7) Lancement de la procédure d'appels d'offres pour les travaux de l'école cycle 1 et cycle 2
8) Travaux de rénovation à l'école (3 cycles) : Demande de subvention FNADT
9) Travaux de rénovation de la Place Talma : Demande de subvention de l'Etat
10) Travaux de rénovation de la Place Talma : Demande de subvention ADVB
11) Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors
12) Adhésion au service commun de la commande publique / Convention Commune et CCPM
13) Implantation de points d'apport volontaire du verre sur le territoire
14) Saisie du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion
15) Recensement de la population : création de 4 postes d'agents recenseurs
16) Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs
17) Recensement de la population : Rémunération de l'agent de coordination
18) Questions diverses
19) Informations diverses
* Lancement de la consultation pour des travaux de sécurisation rue Pasteur, rue des Warennes
* Projet de création d'un rucher et miellerie sur la commune

- **Présentation du répertoire du petit patrimoine de la commune par Monsieur Michel TALMA et Monsieur Corentin BODQUIN**

Corentin BODQUIN présente au conseil municipal son cursus scolaire et le thème du stage qu'il effectue au sein de la commune, à savoir la conception de 22 panneaux relatifs au petit patrimoine, durant 3 périodes d'un mois.
Il a créé ces panneaux avec le concours de Michel TALMA qui a partagé ses connaissances sur l'Histoire de la commune et lui a apporté une remarquable documentation.
Plusieurs projets de panneaux sont présentés aux membres du conseil qui encouragent Corentin dans sa réflexion pour améliorer la présentation de ces panneaux pour lesquels il a déjà fourni un travail remarquable.
De plus plusieurs sites de la commune non repris sont proposés.
Le conseil municipal remercie Corentin BODQUIN et Michel TALMA pour leur présentation.

- **Eclairage public nocturne : coupure ou maintien total ou partiel (intervention de Monsieur Julien DUBEAUREPAIRE)**

Julien DUBEAUREPAIRE présente au conseil municipal les avantages de l'éclairage public pour les communes et rappelle que depuis la Loi Grenelle II, le code de l'environnement (art. 41, codifié par l'article L.583-1) précise les 3 raisons de prévenir, supprimer ou limiter la lumière artificielle lorsqu'elle :

- présente des dangers ou trouble les personnes, la faune, la flore ou les écosystèmes
- entraîne un gaspillage énergétique
- empêche l'observation du ciel nocturne.

Il indique que l'extinction de nuit permet de réaliser des économies d'énergies, de réduire la facture énergétique, de diminuer les émissions de carbone, de préserver la biodiversité, de prévenir des risques sur la santé (sommeil) et de diminuer la pollution nocturne.
En effet, la lumière a un impact sur la biodiversité diurne et nocturne qui a besoin d'une alternance entre le jour et la nuit. La lumière perturbe leurs cycles de vie, leurs comportements, leurs déplacements, leur alimentation et modifie également leur cycle de reproduction.
La lumière a également des impacts sur la santé. Lors de l'enquête de la 13ème journée du sommeil de l'Institut National de la Santé et du Sommeil, 24% des français ont déclaré être gênés par les sources lumineuses de l'éclairage public.
Au niveau du sentiment d'insécurité qui apparaît chez certaines personnes informées du projet d'extinction, Julien DUBEAREPAIRE indique que 80% des cambriolages ont lieu entre 8h et 18h. Il ajoute que l'extinction entrainerait un ralentissement naturel et une meilleure visibilité des autres véhicules.
Pour finir, Julien DUBEAREPAIRE informe que 12 000 communes pratiquent l'extinction de nuit en France et que 47 des 53 communes de la CCPM mettront en place une extinction à compter du 1er janvier 2023.

Le Maire remercie Julien DUBEAUREPAIRE pour sa présentation et demande aux membres du conseil s'ils seraient favorables à une coupure de l'éclairage public nocturne.
Une grande majorité est favorable à la coupure, 2 membres du conseil s'abstiennent et 2 autres sont contre l'extinction si elle devait être totale.

Le Maire fait remarquer que si l'éclairage public était coupé cela impacterait le visionnage des images des caméras de vidéoprotection.
Julien LEPOLARD indique que l'éclairage mis en place pour la vidéoprotection ne dépend pas de l'éclairage public.
Geoffrey PAUL ajoute qu'il peut être envisagé l'installation de détecteurs autour des zones dans lesquelles ont été installées les caméras.

Geoffrey PAUL et Cédric GREVIN, dans le cadre de leur activité professionnelle, indiquent avoir constaté une hausse des accidents de circulation sur les axes n'étant désormais plus éclairés la nuit.

Karine DURIEUX souhaiterait que les horaires de départ des premiers bus soient pris en compte si le conseil était favorable à la coupure de l'éclairage nocturne.

Cédric GREVIN ajoute que sans éclairage, il est parfois difficile pour les secours de trouver les maisons dans lesquelles ils doivent intervenir.

Suite à la discussion et compte tenu des remarques, le Maire propose au Conseil municipal une coupure de l'éclairage public de 23h à 4h30 à compter du 1er janvier 2023 qui est accepté à 15 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.
Le Maire prendra un arrêté dans ce sens.

- **Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués**

Le Maire indique que les différents devis suivants ont été signés :

15/11/2022	WC LOC	Location toilettes école	1168,14 € HT	1 401,00 € TTC
16/11/2022	Géomètre Stéphanie DEBRAY	Division cadastrale – passage 6m rue du Calvaire	1 135,00 € HT	1 362,00 € TTC
18/11/2022	Tetra	2 tablettes pour école – dématérialisation tickets cantine/garderie	436,68 € HT	524,02 € TTC
18/11/2022	Tetra	3 répartiteurs Wifi	384,70 € HT	461,64 € TTC
01/12/2022	Leblanc Illumination	Eclairage Noël (traversées en LED)	1 646,02 € HT	1 975,22 € TTC
12/12/2022	Amélie Fontaine + BET Structure Bois	Diagnostic + relevé – travaux école	5 880,00 € HT	7 056,00 € TTC

1) Tarifs communaux 2023

Daniel RONCHIN rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux en vigueur et indique que la commission des finances propose, pour l'année 2023, une augmentation moyenne de 6% pour l'ensemble des tarifs et une augmentation de 8 à 9% pour les bâtiments chauffés.

2022/DELIB.CM/091
Tarifs location de salles et vaisselle de la commune (en euros) :

	rappel 2022	**proposition 2023**
Personnes habitant la commune :		
Salle des Fêtes banquet + chauffage	370 160 (acompte)	400 200
Salle des Fêtes banquet	310 160 (acompte)	330 165
Salle des Fêtes vin d'honneur + chauffage	170 80 (acompte)	185 90
Salle des Fêtes vin d'honneur	130 80 (acompte)	140 80
Salle J.Bataille banquet + chauffage	200 100 (acompte)	220 110
Salle J.Bataille banquet	160 100 (acompte)	170 100
Salle J.Bataille vin d'honneur + chauffage	100 50 (acompte)	110 55
Salle J.Bataille vin d'honneur	80 50 (acompte)	90 50
Caution pour les salles	200	200
Location sonorisation (pour sociétés) - caution	Gratuit 400	Gratuit 400
Location sonorisation pour particuliers - caution	100 400	100 400

Forfait livraison tables ou chaises	25	30
Forfait pour défaut de nettoyage sol et toilettes	100	100
Table	2.20	2.30
Chaise	0.45	0.50
Couteau, verre, assiette	0.20	0.20
Grande marmite, etc…	2.00	2.00
Personnes extérieures à la commune :		
Salle des Fêtes banquet + chauffage	510 250 (acompte)	550 280
Salle des Fêtes banquet	450 250 (acompte)	480 250
Salle J.Bataille banquet + chauffage	295 140 (acompte)	320 160
Salle J.Bataille banquet	260 140 (acompte)	280 140
Location sonorisation pour particuliers - caution	100 400	100 400
Forfait pour défaut de nettoyage sol et toilettes	100	100

Le Maire indique que les agents territoriaux et les élus ne peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel pour la location des salles communales qui ne seront donc plus mises à disposition gratuitement (décision du conseil d'Etat).
La proposition des tarifs « location de salles et vaisselle de la commune » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/092

Tarifs garderie périscolaire (en euros) :

	Rappel 2022	**Propositions 2023**
Garderie matin	1.50	**1.60**
Garderie soir	2.00	**2.10**
Garderie pénalité (toutes les 15 minutes)	2.00	**2.00**

Roxane GHYS propose de passer la pénalité de retard à 5€, indiquant qu'en cas de retard de parents deux agents sont contraints d'effectuer des heures supplémentaires.

Il est donc proposé au conseil municipal les tarifs pour la garderie périscolaire suivants : 1€60 pour la garderie du matin, 2€10 pour la garderie du soir et 5€ de pénalité par quart d'heure de retard.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/093

Tarifs cantine enfant (en euros) :

	Rappel 2022	**Propositions 2023**
Cantine enfant	3.20	**3.20**

Roxane GHYS informe qu'un enfant intolérant au lait de vache, pour qui un PAI a été mis en place, ne peut pas manger les repas fournis par API et se rend donc en cantine avec son propre repas.
Elle demande si un tarif spécifique peut être mis en place pour un enfant dont le PAI prévoit qu'il apporte son propre repas.
Geoffrey PAUL indique qu'il contactera l'entreprise e-ticket pour la création d'un nouveau tarif.
Il est proposé au Conseil municipal de maintenir le tarif « cantine enfant » à 3€20 et de créer un tarif spécifique « cantine enfant avec PAI » à 1€60.
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/094

Tarif cantine adulte (en euros) :

	Rappel 2022	**Propositions 2023**
Cantine adulte	4.75	**4.75**

La proposition du tarif « cantine adulte » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/095

Tarifs divers de la commune (en euros) :

	Rappel 2022	**Propositions 2023**
Déballages (droit de place)	66	**70**
Autres déballages	25	**26.50**
Véhicules alimentaires (droit de place)	18/mois	**19/mois**
Forains le M^2	0,25	**0,25**
Forains (48 M^2 minimum)	16	**17**
Forains par week-end (gratuit le 2ème week-end)	gratuit	**gratuit**
Inhumation par corps ou urne	24	**25**
Exhumation par corps	24	**25**
Scellement d'une urne sur caveau	24	**25**
Taxe communale pour pose d'une urne dans une cavurne ou une case de colombarium	50	**53**
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	gratuit	**gratuit**
Caveau provisoire (10ers jours)	0,40	**0,40**
Caveau provisoire (les jours suivants)	0,25	**0,25**
Caveau provisoire (cas de force majeure)	Gratuit	**Gratuit**
Concession le M^2	36	**38**
Vacation de police (service funéraire)	25	**25**

La proposition des « tarifs divers » de la commune est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/096

Tarifs « casse vaisselle » de la commune (en euros) :

	Rappel 2022	**Propositions 2023**
Verre, coupe	1,50	**1,60**
Tasse	2,00	**2,10**
Bol	1,00	**1,00**
Saladier	4,00	**4,20**
Couteau, cuillère, fourchette, cuillère à café	2,30	**2,40**
Assiette	2,70	**2,80**
Torchon	3,00	**3,20**

La proposition des tarifs « casse vaisselle » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/097

Tarifs columbarium de la commune (en euros) :

	Rappel 2022	**Propositions 2023**
Columbarium (2 urnes)	390	**390**
Plaque de marbre	25	**27**
Cavurnes	360	**390**

La proposition des tarifs « columbarium » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/098

Tarifs loyers de la commune (en euros) :

	Rappel 2022	**Propositions 2023**
Poste/trimestre	2189.90	Résiliation du bail
Presbytère/mois	899.54	939.39
Décors Fins/mois	882.62	921.72
Ressourcerie/mois	700	716.94

Cette évolution des loyers correspond à la variation des barèmes de référence.
La proposition des tarifs « loyers » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/099

2) Budget Commune : Décision Budgétaire Modificative n°8

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, propose au conseil municipal de prendre un montant de 13 000 € au poste 2188-047 « acquisition de matériel » et un montant de 100 000 € au poste 2313-118 « travaux de rénovation Salle des Fêtes Keighley Hall » pour créer et créditer la ligne 2313-131 « travaux de rénovation à l'école ».
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/100

3) Budget du Service des Eaux : admission en non-valeur

Le Maire rappelle que l'admission en non-valeurs concerne des créances du service des eaux irrecouvrables ou éteintes. Cette admission en non-valeurs permet ultérieurement de demander le remboursement de taxes payées par la commune mais non récupérées auprès du débiteur.

Il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur ces créances irrecouvrables du service des eaux pour un montant de 1 749,84 € (qui correspond à 2 dossiers).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/101

4) Clôture du Budget du Service des Eaux

Le Maire indique que compte tenu que le service a été transféré à Noréade ce budget n'a plus lieu d'exister. Cependant, compte tenu que la commune avait encore des créances à admettre en non-valeur et attendait de pouvoir demander le remboursement des taxes, le budget du service des eaux n'avait pas encore été clôturé.
Il ajoute que toutes les opérations comptables restant à réaliser dont le paiement du solde de la taxe d'assainissement au SIDEN-SIAN puis le reversement de l'excédent au budget principal de la commune seront réalisés au titre de l'exercice budgétaire 2023 et que le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public seront votés courant 2023 en conséquence.
La proposition de clôture du service des eaux est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/102

5) Comptabilité M57 : Fongibilité asymétrique des crédits

Le Maire informe que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, entre 0 et 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Dans ce cas, le Maire doit ensuite informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
Il est proposé d'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de :

- 5% des dépenses réelles de la section d'investissement
- 5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

6) Attribution du marché de travaux de rénovation de la Salle des Fêtes « Keighley Hall » se divisant en 4 lots

Le Maire indique que la commission d'appels d'offres s'est réunie le 12 décembre pour examiner les différentes propositions ainsi que l'analyse faite préalablement par le cabinet d'architectes Nathalie T'KINT. S'agissant d'un marché à procédure adaptée, aucune information n'a été transmise avant la présentation au conseil municipal.

2022/DELIB.CM/103
Lot 1 « maçonneries »
Deux propositions ont été reçues à l'issue de l'appel d'offres.
Le Maire indique que, du tableau d'analyse établi par le cabinet d'architectes, remis aux membres du conseil, il ressort que la meilleure proposition pour le lot « maçonneries » est celle de l'entreprise MCCM pour un montant de 206 683,77 € HT. Il rappelle que l'enveloppe estimative était de 335 112,05 € HT ; l'offre de l'entreprise MCCM est donc inférieure de 38,32 % par rapport à cette enveloppe estimative.
Le Maire met au vote l'attribution du marché à l'entreprise MCCM pour un montant de 206 683,77 € HT.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/104
Lot 2 « charpente bois »
Pour le lot « charpente bois » seule l'entreprise Battais Charpente avait déposé une offre pour un montant de 160 791,44 € HT.
Cette offre a été examinée par le cabinet d'architectes et répondait totalement aux critères du règlement de consultation.
Pour rappel, l'enveloppe estimative était de 168 668,70 € HT ; l'offre de l'entreprise Battais Charpente est donc inférieure de 4,67 % par rapport à cette enveloppe estimative.
Le Maire met au vote l'attribution du marché à l'entreprise Battais Charpente pour un montant de 160 791,44 € HT.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/105
Lot 3 « couverture »

Le Maire indique que pour le lot « couverture » seule l'entreprise Bernard Battais et Fils avait déposé une offre pour un montant de 292 502,67 € HT.
Cette offre a été examinée par le cabinet d'architectes et répondait totalement aux critères du règlement de consultation.
Le Maire rappelle que l'enveloppe estimative était de 351 057,66 € HT ; l'offre de l'entreprise Bernard Battais et Fils est donc inférieure de 16,68 % par rapport à cette enveloppe estimative.
Le Maire met au vote l'attribution du marché à l'entreprise Bernard Battais et Fils pour un montant de 292 502,67 € HT.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/106
Lot 4 « menuiseries extérieures »

Pour le lot « menuiseries extérieures » seule l'entreprise Menuiserie Pirson – EURL Taisne avait déposé une offre pour un montant de 268 273,82 € HT.
Après analyse, le cabinet d'architectes a proposé à la commission d'appels d'offres d'écarter l'offre de l'entreprise Menuiserie Pirson – EURL Taisne pour les raisons suivantes :

- L'offre est supérieure à 12,92 % par rapport à l'enveloppe estimative de 237 571,26 € HT
- L'entreprise n'a pas les qualifications demandées dans le règlement de consultation (QUALIBAT 3552 et 4392)
- Les références présentées ne sont pas comparables à la taille de l'opération prévue et l'entreprise n'a pas réalisé de travaux sur Monuments Historiques
- Une seule image de référence de fenêtre a été présentée et ne correspond pas aux attentes du chantier (pas de compartimentage à petit-bois).

Le Maire propose donc d'écarter l'offre de l'entreprise Menuiserie Pirson – EURL Taisne pour le lot « menuiseries extérieures » et de la déclarer infructueuse.
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**16**
Contre	**0**
Abstentions	**3**

2022/DELIB.CM/107

Le Maire ajoute que l'offre reçue pour le lot « menuiseries » ayant été déclarée infructueuse car ne correspondant pas aux conditions fixées, il est possible de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, en application de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique, à condition qu'aucune modification ne soit apportée au cahier des charges.
Le Maire propose donc de contacter plusieurs entreprises à cet effet, y compris l'entreprise Menuiserie Pirson – EURLTaisne qui pourrait éventuellement modifier son offre.
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/108

7) Lancement de la procédure d'appels d'offres pour les travaux de l'école (cycle 1 et cycle 2)

Le Maire rappelle que dès le lendemain du sinistre survenu à l'école (chute de plaques de sous-plafond le 7 novembre 2022), il a contacté le cabinet d'architectes Amélie Fontaine pour une visite des 10 classes de l'école qui a pu être faite dès le lendemain.
Il rappelle également que compte tenu de l'urgence de réaliser les travaux, le conseil municipal avait décidé, lors de sa séance du 24 novembre 2022, de valider le devis de l'entreprise Rev'Novation Design pour la pose de toile tendue et les travaux s'y rattachant pour un montant de 37 087,69 € HT, soit 44 505,23 € TT, au niveau du cycle 3.
Il indique que l'objet de la délibération est donc de l'autoriser à lancer un appel d'offres pour les travaux de rénovation des cycles 1 et 2 à l'école excluant les travaux d'assistance à maitrise d'ouvrage.
Cédric GREVIN demande si le montant proposé pour la pose de toile tendue ne semble pas trop élevé.
Julien LEPOLARD lui indique que le devis comprend non seulement la pose de toile tendue mais aussi l'isolation des classes et les accès aux combles.
Le Maire ajoute que l'option toile tendue a été acceptée par le conseil municipal pour le cycle 3 compte tenu de l'urgence de réaliser les travaux mais que le lancement d'un appel d'offres permettra de comparer d'une part les propositions de prestations et d'autre part les prix proposés.

Le Maire propose donc au conseil municipal de lancer un appel d'offres pour les travaux de rénovation des cycles 1 et 2 à l'école excluant les travaux d'assistance à maitrise d'ouvrage négociés de gré à gré eu égard à l'urgence et dont le montant global est inférieur à 40 000 €.
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/109

8) Travaux de rénovation à l'école (3 cycles) : Demande de subvention FNADT

Le Maire propose au Conseil municipal de présenter, au titre de la demande de subvention FNADT 2022, les travaux relatifs à la rénovation de l'école pour les 3 cycles.
Ces travaux consistent d'une part à la réalisation de diagnostics, de relevés et à un contrôle technique et d'autre part à la pose d'une poutre en fer, pose de deux portails pour accès travaux, à la rénovation de la toiture et à l'isolation du hall du cycle 1, au remplacement des portes et fenêtres du cycle 1 et au renforment de la charpente avec création d'un chemin d'accès pour les cycles 1 et 3.
Daniel RONCHIN indique que plusieurs entreprises ont été sollicitées afin d'obtenir des devis de référence permettant d'établir la demande de subvention :

NATURE	ENTREPRISE	PRESTATION	MONTANT HT
DIAGNOSTIC + AMO	Amélie FONTAINE + BET Structure Bois	diagnostic + relevé + dossier consultation entreprises + suivi des travaux	35 512,00 €
	DL Diag	diagnostic amiante + plomb	1 033,33 €
	Bureau de contrôle Véritas	contrôle technique	5 300,00 €
TRAVAUX	France Construction Rénovation	Pose poutre fer	8 265,00 €
	SARL Ferronerie ERCG	Pose 2 portails pour accès travaux (cycles 1 et 2)	11 130,00 €
	Menuiseries Pirson	toiture et isolation hall cycle 1	48 237,40 €
	Menuiseries Pirson	portes cycle 1	12 659,82 €
	Menuiseries Pirson	portes + fenêtres cycle 1	2 261,03 €
	France Construction Rénovation	renforcement charpente et création chemin d'accès (cycles 1 et 3)	24 299,50 €
	Rev'Novation Design	plafonds tendus	110 301,25 €
TOTAL			**258 999,33 €**

La demande de subvention est proposée sur base de 80% du montant hors taxe total soit 80% de 258 999,33 € HT donc 207 199,46 €.

Le Maire rappelle qu'il s'agit simplement de devis de référence qui ne constituent en aucune façon un engagement vis-à-vis des entreprises mais qui sont nécessaires pour étayer la demande de subvention.

La demande de subvention FNADT 2022 pour les travaux de rénovation à l'école, pour les 3 cycles, pour un montant de 80% du montant total soit 207 199,46 € HT est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/110

9) Travaux de rénovation de la Place Talma : demande de subvention de l'Etat

Le Maire propose au Conseil municipal de retenir, au titre de la demande de subvention à l'Etat (FNADT/DSIL/DETR 2023) les travaux relatifs à l'aménagement de la Place Talma dont la première phase permettrait de requalifier le parking. Tout en conservant un espace de stationnement généreux et accessible aux poids lourds (pour la fête foraine), l'aménagement proposerait de prolonger le parvis et les espaces verts de la salle des fêtes Keighley Hall de part et d'autre de la rue Talma. Au Nord du parking actuel, un espace pavé et dégagé de tout véhicule mettrait en valeur le Keighley Hall et pourrait accueillir des événements festifs autour d'un kiosque réinterprété. Une partie du parking serait transformée en parc arboré, dans l'esprit des jardins anglais.
Ces travaux consisteraient :

- A l'étude et au suivi du projet pour 81 533,29 € HT
- A l'installation du chantier et au terrassement pour 91 367,60 € HT
- Au traitement des sols pour 400 519,00 € HT
- Au mobilier pour 43 787,50 € HT
- Au kiosque pour 40 000,00 € HT
- Aux plantations pour 43 270,00 € HT
- A l'éclairage public pour 60 500,00 € HT.

La demande de subvention serait proposée sur base de 40% du montant hors taxe total soit 40% de 760 977,39 € HT donc 304 390,95 €.

Karine DURIEUX indique que la proposition faite par les Saprophytes est à retravailler car les points concernant le drainage, les écoulements d'eaux pluviales et les cheminements aux normes PMR ne sont pas précisés dans leur projet.
Elle demande si, dans l'hypothèse où le conseil souhaiterait demander une subvention pour ce projet, les travaux devraient être obligatoirement réalisés.
Le Maire lui répond que la demande de subvention n'engage pas la commune à la réalisation des travaux.

La demande de subvention auprès de l'Etat, pour les travaux d'aménagement de la Place Talma pour un montant de 40% du montant total soit 304 390,95 € HT, est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**1**

2022/DELIB.CM/111

10) Travaux de rénovation de la Place Talma : Demande de subvention ADVB

Le Maire propose au Conseil municipal de retenir, au titre de la demande de subvention ADVB 2023, les travaux relatifs à l'aménagement de la Place Talma.
La demande de subvention serait proposée sur base de 40% du montant hors taxe total soit 40% de 760 977,39 € HT donc 304 390,95 € HT.

La demande de subvention ADVB 2023, pour les travaux d'aménagement de la Place Talma pour un montant de 40% du montant total soit 304 390,95 € HT, est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**1**

2022/DELIB.CM/112

11) Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors

Le Maire rappelle que la commune peut bénéficier, dans le cadre de l'appel à projets du Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors, d'une subvention de 40 000 €.
Il informe que le CCAS a proposé l'installation de bancs au terrain multisports et dans la commune.
Au niveau de la commune, Daniel RONCHIN et Karine DURIEUX proposent la remise aux normes de l'accessibilité de la salle Joséphine Bataille, notamment en installant un élévateur, compte tenu que cette salle est souvent mise à disposition des aînés.
Le Maire indique qu'il contactera l'Architecte des Bâtiments de France pour lui faire part du projet et savoir si l'installation d'un élévateur est envisageable à côté d'un monument classé.

La proposition de retenir le projet de remise aux normes d'accessibilité de la salle Joséphine Bataille, qui est la salle essentiellement dédiée aux seniors, est mise au vote.
A défaut d'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, un autre projet pourra être présenté à un prochain conseil.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/113

12) Adhésion au service commun de la commande publique / Convention Commune et CCPM

Le Maire informe que dans le cadre de la mutualisation, la Communauté de Communes du Pays de Mormal a décidé de créer un service commun « commande publique » au 1er janvier 2023 dont les missions seront les suivantes :

- Expertise, assistance et conseil dans la gestion des contrats, de leur rédaction, leur suivi, de l'élaboration de contrats type,
- Assistance à la gestion éventuelle de contentieux,
- Mise en œuvre et suivi des groupements de commande.

Si elle souhaite pouvoir bénéficier de ce service, la commune doit y adhérer en signant la convention après que le conseil municipal ait pris la décision d'y adhérer.
Le coût de l'adhésion au service commun commande publique s'élève à 15 centimes d'euros par habitant (source population INSEE).
Cette participation permettra notamment de bénéficier du service de conseil en droit de la commande publique.

Le traitement des consultations pour lesquelles une mise en concurrence est organisée donnera lieu à une participation financière de la commune aux coûts de fonctionnement du service, sur la base d'un forfait à la demi-journée de 125 €.

La proposition d'adhésion au service commun de la commande publique et d'autoriser le Maire à signer la convention est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/114

13) Implantation de points d'apport volontaire du verre sur le territoire

Le Maire informe que l'apport volontaire de verre débutera au 01/01/2024 et qu'en 2023 se définiront les points de collecte.
Le conseil ayant préalablement reçu les propositions faites par le bureau d'étude, il convient de définir au minimum 6 emplacements pour l'implantation des points d'apport volontaire du verre sur la commune.
Julien LEPOLARD se demande quelles sont les recommandations de l'architecte des Bâtiments de France à ce sujet.
Karine DURIEUX indique qu'elle ne souhaite pas prendre part au débat en raison de son opposition à la politique de la CCPM concernant la gestion des ordures ménagères.

Le Maire rappelle au conseil municipal les propositions d'implantation faite par le bureau d'étude, tenant compte des critères techniques suivants :

- A la fois visible et discret
- Accessible aux piétons et aux automobilistes mais respectueux de la sécurité routière et de la circulation des piétons sur les trottoirs
- Accessible à la collecte (adapté à la circulation et aux manœuvres des camions).

Après discussion, le Maire met au vote les propositions d'implantation suivantes :

- Rue du Château
- Place du Marais Beaucamps
- Cité Fontaine Lecomte
- Place Talma **ou** Carrefour Express
- Rue Henri Roland / Déchèterie
- Angle de la rue Gaston Ducornet et de la rue Odon Soufflet
- Rue Saint Georges.

Karine DURIEUX ne souhaite pas prendre part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/115

14) Saisie du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion

Le Maire informe qu'il s'agit de saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion afin de valider les « lignes directrices de gestion » qui consistent à des orientations à mettre en place sur le long terme (toute la durée du mandat). Elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles (promotions et avancements de grade).

La proposition de saisie du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion afin de valider les lignes directrices de gestion (LDG) est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/116

15) Recensement de la population : création de 4 postes d'agents recenseurs

Le Maire indique que dans le cadre du prochain recensement de la population il est nécessaire de créer 4 postes d'agents recenseurs.
Entre le 2 janvier et le 18 janvier 2023, les agents recenseurs devront effectuer une tournée de reconnaissance de leur secteur et participeront à 2 demi-journées de formation organisée par l'Insee.
D'autre part, du 19 janvier au 18 février 2023, les agents recenseurs seront chargés du recensement de la population (dépôts des questionnaires en mains propre, retrait des questionnaires, aide ponctuelle au remplissage des questionnaires papier ou via Internet).
Ils seront, dans le cadre de cette mission, encadrés par l'agent coordonnateur de la mairie, Madame Christelle KIELBASA, nommée par arrêté municipal suite à la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2022.

La création de 4 postes d'agents recenseurs est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/117

16) Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

Sur base des propositions de l'Insee, il est proposé la rémunération brute suivante :

- 1,50€ par habitant et 1€ par logement
- Une indemnité de 88,56 € pour 8h de formation préalable
- Une prime de fin de collecte de 124,41 € si 95% des questionnaires sont remplis.

La proposition de rémunération des agents recenseurs est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2022/DELIB.CM/118

17) Recensement de la population : rémunération de l'agent de coordination

Le Maire rappelle que la rémunération de l'agent coordonnateur était de 300 € lors du dernier recensement. Il est proposé de passer cette indemnité à 400 €.
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

18) Questions diverses

Mathis JEUNE demande s'il peut être envisagé d'interdire la circulation aux horaires d'entrées et de sorties des écoles, notamment en installant une barrière rétractable.
Cédric GREVIN pense qu'il est dommage de pénaliser à l'ensemble des riverains alors que seulement quelques personnes qui ne respectent pas le code de la route.
Le Maire indique que la période d'interdiction serait très brève : environ 15 minutes aux horaires d'entrées et de sorties des écoles.

19) Informations diverses

* Lancement de la consultation pour des travaux de sécurisation rue Pasteur, rue des Warennes
Geoffrey PAUL fait part au conseil municipal de ses échanges avec Monsieur DUFOUR, successeur de Monsieur LOUVION.
Il indique avoir fait le point sur les échanges antérieurs avec Monsieur LOUVION, rappelé l'historique des accidents qui détermine deux zones accidentogènes :

- au niveau du lavoir avec les virages rue Pasteur
- au niveau du virage rue des Warennes (angle rue du coucou).

Ces deux zones, pour lui, ne sont pas dangereuses : le danger vient du comportement des conducteurs (alcool, vitesse).
Les préconisations de Monsieur DUFOUR sont les suivantes :

- Pour la rue Pasteur : mise à l'essai, sur une période de 4 à 6 mois, du dispositif proposé par M. LOUVION en août 2021 à savoir la mise an place de chicanes avec poteaux en plastique.
- Pour la rue des Warennes : installation de panneaux avec flash bleu pour annoncer les deux virages dans le sens entrant et un panneau, avec flash bleu également, annonçant la série de priorités à droite (dans les deux sens).

Geoffrey PAUL ajoute qu'il lui a été conseillé de déposer une demande de subvention pour les travaux de sécurisation, qu'à l'inverse la mise en place d'un plateau ralentisseur n'est pas conseillée car très coûteuse en raison de la superficie à couvrir.
Monsieur DUFOUR a indiqué qu'il proposait lui-même fréquemment la solution des priorités à droite qui est une solution simple et efficace. Quant à la réduction de la vitesse (passage en zone à 30km/h), il n'y est pas favorable.

* Projet de création d'un rucher et miellerie sur la commune
Le Maire a préalablement fait part au conseil municipal du projet de Monsieur Cédric POIRSON relatif à l'installation d'un rucher et d'une miellerie sur la commune.
Il informe que cette installation ne sera pas possible sur le terrain de la commune situé rue Odon Soufflet compte tenu qu'un bail avait été établi depuis de plusieurs années entre la Commune et un particulier. Il n'y a donc actuellement aucun terrain libre au niveau de la commune.
Le conseil municipal considère que c'est un projet intéressant qu'il convient d'aider autant que possible.
Le Maire indique que la demande de Monsieur POIRSON sera réétudiée par le CCAS compte tenu que 3 jardins vont se libérer.

Ludivine BUISSON informe que le Conseil municipal des jeunes défendra son projet de sortie à Paris (visite du Sénat, Musée Grévin, balade en bateau) le mercredi 14 décembre 2022 dans le but d'obtenir une bourse auprès de la CAF.

Karine DURIEUX informe que le Parc Naturel Régional de l'Avesnois organise une vente d'arbres fruitiers (pommiers, cerisiers, pruniers, poiriers) sur bons de commande à distribuer dans les boîtes aux lettres.
Roxane GHYS ajoute qu'il convient également de distribuer les questionnaires relatifs à l'installation des bancs aux aînés ainsi que l'invitation à la cérémonie des vœux.

Un appel à volontaires sera fait auprès des membres du conseil et du CCAS pour assurer cette distribution.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h20.

	Procurations	**Émargements**
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE	Jean-Pierre MAZINGUE	
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER	Daniel RONCHIN	
Jean-Marie CORNU	Paul CANION	
Paul CANION		
Corinne BRUYER		
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET		
Alice NAVEAU	Julien LEPOLARD	
Marie COLINET	Ludivine BUISSON	